

37. POP POP

-oOOo-

37.1 - LES BATEAUX :

Sont admis à participer, tous les bateaux :

- non radio commandés,
- naviguant en surface,
- propulsés par un moteur à vapeur « pop pop » à membrane ou tube de Piot.
- construits de préférence par le concurrent (les modèles du commerce se verront attribuer une note de 0 en statique).

37.2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

Avant le premier passage, chaque bateau est discrètement et joliment numéroté par les juges. Le numéro est reporté sur la fiche de notation et vérifié à chaque passage.

Chaque bateau doit effectuer plusieurs parcours dans un canal de 4 m de longueur réalisé à l'aide d'une gouttière PVC de 120 mm de diamètre. Ces parcours sont chronométrés.

Afin de permettre aux concurrents d'effectuer un grand nombre de parcours officiels et d'entraînement, il est demandé au comité départemental organisateur de prévoir la mise en place de plusieurs canaux identiques permettant de faire concourir plusieurs modèles à la fois.

37.3 - DÉPART DES MODÈLES :

Les bateaux sont orientés et lâchés par le concurrent lui-même. *Il est interdit de les pousser.*

37.4 - NOMBRE DE PARCOURS OFFICIELS À EFFECTUER :

Le nombre de parcours officiels à effectuer (5 au minimum) est fixé, dès l'accueil, par les organisateurs en fonction du nombre de concurrents inscrits et des conditions locales.

37.5 - DÉFINITION DE L'ESSAI NON CONCLUANT (OU FAUX DÉPART) :

Est considéré comme faux départ toute tentative au cours de laquelle :

- le brûleur est éteint par un coup de vent ou une projection d'eau,
- le bateau est bloqué par un objet se trouvant sur son passage.

En cas de faux départ au premier essai, le concurrent est autorisé à effectuer immédiatement une seconde tentative. Si celle-ci échoue, le parcours est noté "0".

37.6 - NOTATION :

37.6.1 Note statique :

La notation se fait sur 20 points. Elle est effectuée avant le début du concours par le jury de notation statique défini au paragraphe 37.8.1.

Les concurrents doivent présenter leurs réalisations à l'heure et au lieu fixés et clairement affichés par le comité organisateur pour la notation.

En cas d'absence injustifiée, le commissaire officiel porte la note zéro sur la fiche de notation.

Chaque bateau sera accompagné d'une fiche portant son nom et ses caractéristiques ainsi qu'une photo. Sur cette fiche figureront aussi le nom, le prénom et l'âge du constructeur ainsi que la désignation de son club et du département d'origine. Des documents peuvent être présentés par le concurrent. Le jury peut lui demander des précisions.

Les critères suivants sont pris en compte dans la notation :

- 1- Type de construction (d'après un plan, une documentation, un modèle du commerce modifié ou modèle original créé par le constructeur). Les modèles du commerce non modifiés sont notés 0.
- 2- Type de chaudière (personnelle ou du commerce), sa qualité de construction et son originalité.

- 3- Accastillage (fabriqué ou acheté) et réalisations originales pour les modèles de fiction.
- 4- Réalisme de la maquette (réalisme des superstructures, respect de l'échelle). **Ce contrôle est uniquement visuel.**
- 5- Finition : qualité de la finition (surfaces, peintures) et effets contribuant au réalisme, par exemple : aspect "sortie du chantier" ou aspect "en travail").

A l'issue de la notation statique, les fiches individuelles de notation sont renseignées. Il doit y figurer les coordonnées du concurrent et du bateau qu'il utilise avec sa notation statique.

Si plusieurs concurrents utilisent le même navire, la note statique est attribuée à un seul d'entre eux ou partagée (le jury prendra en compte les constructions collectives et adaptera sa note dans ce cas).

38.6.2 Note de parcours :

Un premier classement est établi en tenant compte de la somme des 3 meilleurs temps de chaque concurrent. Ce classement permet d'attribuer une note sur 80 pour les « Adultes » et 100 pour les « Jeunes » selon le barème ci-dessous :

1 ^{er} : 80 / 100	6 ^{ème} : 55 / 75	11 ^{ème} : 38 / 58	16 ^{ème} : 33 / 53
2 ^{ème} : 75 / 95	7 ^{ème} : 50 / 70	12 ^{ème} : 37 / 57	17 ^{ème} : 32 / 52
3 ^{ème} : 70 / 90	8 ^{ème} : 45 / 65	13 ^{ème} : 36 / 56	18 ^{ème} : 31 / 51
4 ^{ème} : 65 / 85	9 ^{ème} : 40 / 60	14 ^{ème} : 35 / 55	19 ^{ème} : 30 / 50
5 ^{ème} : 60 / 80	10 ^{ème} : 39 / 59	15 ^{ème} : 34 / 54	etc.

37.7 - CLASSEMENT :

Pour les « Adultes », le classement final est établi en fonction du nombre total de points obtenus par chaque concurrent (note statique + note de parcours).

En cas d'ex-æquo aux trois premières places, les bateaux concernés sont départagés par les temps des parcours non pris en compte dans la notation.

Si, à l'issue de cette notation, des ex-æquo subsistent, le critère de l'âge sera utilisé (du plus jeune au plus vieux).

Pour les jeunes, le classement est établi sur la note de parcours, la note statique permettant le départage des ex-æquo. Une récompense est remise au bateau ayant obtenu la meilleure note statique.

37.8 - JURY :

37.8.1 - Notation statique :

Le jury, composé d'un minimum de trois personnes nommées par la CNS avant le critérium procède à la notation statique des modèles concourant en maquettes, ligne droite et pop-pop. Un concurrent ne peut en aucun cas faire partie du jury de notation statique. Si exceptionnellement cela devait arriver, il ne pourrait pas participer à la notation de son modèle.

Le jury se réunit, de préférence avant le début du concours, à l'heure et au lieu fixés par le comité organisateur, afin de procéder à la notation statique des modèles.

Le jury ne tient pas compte du pourcentage de participation à la construction du concurrent pré sentant le modèle. Ce pourcentage P% est pris en compte numériquement lors du calcul des résultats selon la formule : $\frac{\text{note}}{2} + (\frac{\text{note}}{2} \times P\%)$ pour les Jeunes et $\text{note} \times P\%$ pour les Adultes.

37.8.2 – Notation des parcours :

Le jury est composé du commissaire officiel et de deux juges.

Le commissaire officiel veille au respect de l'ordre de passage, recueille et vérifie les fiches de notation individuelles. Il pourra être fait appel aux concurrents eux-mêmes pour remplir, à un moment donné, le rôle de juge.